



DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le : Le 18/09/2020

Etaient présents : M. P. BERQUET, M. E. DUPONT, Mme. S. MURGADELLA, M. Y. GOUNOT, M. E. NIVET, Mme. F. FORZANI, M. B. LERISSON, Mme. N. THERRE, M. C. JOYAU, M. G. CASSEZ, Mme. A. MONY-DECROIX, Mme. A. BODIN, Mme. C. LATRACE, M. Y. LAVIALLE.

Pouvoirs :

Mme. P. GISLE à Mme. S. MURGADELLA

Secrétaire de séance : M. Y. GOUNOT

| | |
|-----------|--|
| N°2020/54 | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2020. |
|-----------|--|

Présents : 10 / Votants : 11 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020.

| | |
|-----------|---|
| N°2020/55 | Durée d'amortissements des immobilisations. |
|-----------|---|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers réalisée en qualité de mandataire, les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale :

- a) De cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;
- b) De trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
- c) De quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que les subventions d'équipement versées sont amorties.

| | |
|-------------------|---|
| N° 2020/56 | Demande de subvention départementale 2020/2022 d'aide en matière de voiries et réseaux divers. |
|-------------------|---|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020- 2022 d'aide aux communes et structure intercommunales.
La subvention s'élèvera à 193 667.00 euros hors- taxes soit 56.60% du montant des travaux subventionnables plafonnés à 342 167.50 euros hors- taxes.
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier (*), annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.
- **IMPUTE** les travaux en dépense d'investissement.

| | |
|-------------------|---|
| N° 2020/57 | Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - Contrat de ruralité. Travaux d'agrandissement du Centre de loisirs. |
|-------------------|---|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'avant-projet pour les travaux d'agrandissement du Centre de loisirs pour un montant de **71 860 € HT soit 86 232.50 € TTC.**
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention d'un montant de 21 558 euros dans le cadre de la DETR 2020
- **ESTIME** le financement de l'opération de la façon suivante :

- par le budget communal (29.05 %) d'un montant de 20 877 euros
 - par la subvention au titre de la DSIL 2020 – Contrat de ruralité (40.95 %) d'un montant de 29 425 euros
 - par la subvention au titre de la DETR 2020 (30 %) d'un montant de 21 558 euros
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

| | |
|-------------------|---|
| N° 2020/58 | Transfert des résultats du budget de l'assainissement de la commune de Châteaufort à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et mise à disposition des biens meubles et immeubles |
|-------------------|---|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le procès- verbal de mise à disposition de tous les meubles et immeubles (avec les droits et obligations y afférents) utilisés dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc tels que figurant sur l'état joint ;
- **D'APPROUVER** le transfert de résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement, au budget annexe assainissement DSP de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

| | Montant au compte de gestion 2019 | Montant transféré à la CA de Versailles Grand Parc |
|---|-----------------------------------|--|
| Résultat de fonctionnement reporté (excédent) | 131 417.58 € | 131 417.58 € |
| Résultat d'investissement reporté (excédent) | 159 040.93 e | 159 040.93 € |

- **DE PRECISER** que le transfert des résultats se traduira par un mandat au compte 678 pour le résultat de fonctionnement reporté et par un mandat au compte 1068 pour le résultat d'investissement reporté. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget par décision modificative.

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| N° 2020/59 | Décision Modificative N°2 |
|-------------------|----------------------------------|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la Décision Modificative N°2 de la commune, laquelle se résume comme suit :
 - **Section de fonctionnement :**
Equilibrée en dépenses et en recettes à **132 667.58 €** intégrant l'excédent d'exploitation du budget annexe Assainissement clos au 31 décembre 2019 d'un montant de 131 417.58 €.
 - **Section d'investissement :**
Equilibrée en dépenses et en recettes à **221 540.93 €** intégrant l'excédent d'investissement du budget annexe Assainissement clos au 31 décembre 2019 d'un montant de 159 040.93 € dont les restes à réaliser 2019 d'un montant de 9 119.89 €.

| | |
|-------------------|---|
| N° 2020/60 | Lancement de la procédure de délégation de service public accueil de loisirs |
|-------------------|---|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à lancer la procédure de mise en œuvre du contrat de délégation de service public pour attribution de la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Enfants des Quatre Saisons » situé au 17 place des écoles au titre des activités périscolaires et de garderie.

| | |
|------------|--|
| N° 2020/61 | Approbation du règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 |
|------------|--|

Présents : 14 / Votants : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : / NPPV : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Châteaufort présenté dans le cadre de l'exercice du mandat 2020-2026.

Compte-rendu des décisions du Maire.

- Décision de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 25 rue d'Ors
- Décision de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 19 rue des Orfèvres
- Décision de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 11 square du clos de la Grange
- Décision de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 1 rue du Moulin
- Décision de non-exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 22 rue des Orfèvres

La séance est levée à 21h44.



Le Maire,

Patrice BERQUET